EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 16
ALLÉE DU PONT DE LA SARRE, PARCELLE CADASTRÉE DX N° 351

En 2008, la Ville a préempté via l'Etablissement Public Foncier / SMAF pour le compte d'Auvergne-Habitat l'immeuble cadastré DX n° 351 situé allée du Pont de la Sarre pour le réhabiliter en deux logements en vue de sédentariser deux familles des gens du voyage.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 13 juin 2008 a autorisé Monsieur le Maire à revendre ce bien à Auvergne-Habitat au prix d'acquisition de 130 000 € augmenté des frais notariés ainsi que les frais d'actualisation. Cette opération bénéficiait du fonds de minoration de Clermont-Communauté de 15 %.

Compte tenu de la difficulté à équilibrer cette opération : coût d'acquisition, travaux et faibles loyers, Auvergne-Habitat demande que cet immeuble soit mis à disposition par un bail emphytéotique de 55 ans à l'euro symbolique et que les deux délaissés de terrains mitoyens soient acquis.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'accepter ces propositions :

- acquisition par l'Etablissement Public Foncier/SMAF du terrain cadastré DX n° 352 à la Société d'Equipement de l'Auvergne et d'une partie de la parcelle cadastrée DX n° 378 à la Société LD2 Conseils, sur la base de l'estimation des Domaines,
- mise à disposition par bail emphytéotique à l'euro symbolique de tout le tènement foncier pour 55 ans. Les annuités resteront à la charge de la Commune et à la fin du règlement (12 ans) la Ville se substituera à l'Etablissement Public Foncier / SMAF.

Les 15 % de Clermont-Communauté sont acquis (18 300 €).

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 juin 2011

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD